

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 50-21
Séance du lundi 22 novembre 2021**

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 22 novembre 2021 à 14h00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

PRÉSENTS :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-président
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Christophe NOELETTE	Administrateur
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

6 présents

ABSENTS/EXCUSES ayant donné pouvoir :

M^{me} Sabrina ECARD Administratrice, ayant donné pouvoir à M^{me} Marie-Christine CAVECCHI

1 absente ayant donné pouvoir

Services internes VOH :

Présentiel : M^{me} Séverine LEPLUS, M. CAVITTE, M^{me} POINLANE, M. CLAUDE, M. CARMIER, M^{me} BARRANCO

En visio : M^{me} GRIESBACH, M^{me} BEHLOUL

Direction/Service : Direction Générale Adjointe du Patrimoine - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Actualisation - Opération de construction en VEFA de 36 logements collectifs – Rue du Houx à Survilliers.

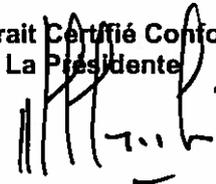
Vu la délibération du Conseil d'Administration n°17-21 du 12 avril 2021 autorisant l'engagement de l'opération ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°27-21 du 28 juillet 2021 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur général ;

Vu le rapport présenté au Bureau du 22 novembre 2021 relatif à l'objet susvisé.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'actualisation du prix de revient et du montage financier de l'opération et confirme l'autorisation de l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement auprès du promoteur KINGSTONE PROMOTION à hauteur de 2 700 € HT / m² de surface habitable toutes annexes et places de stationnement incluses, portant le prix d'acquisition prévisionnel actualisé à 5 359 500 € HT et le prix de revient prévisionnel actualisé à 5 554 002 € HT, soit 5 999 105 € TTC, pour une surface habitable d'environ 1 985 m².
- **AUTORISE** le Directeur général ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 18% maximum du prix de revient.

Approuvé à l'unanimité**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente****Marie-Christine CAVECCHI**